Feuille officielle

No 44 - vendredi 1er décembre 2017

Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Nods | Commune mixte de Plateau de Diesse | La Neuveville

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

NOEL DIFFERENT
Dimanche 24 décembre 2017

A toutes les personnes intéressées à partager cette soirée avec nous !

Inscrivez-vous et venez passer un chaleureux moment en notre compagnie le dimanche 24 décembre 2017 à la salle des Epancheurs, en face de la gare de La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 16 décembre 2017 au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

Bulletin d'inscription Souper de Noël 2017

(un bulletin d'inscription par personne à remplir SVP merci)

Nom : .....

Prénom : .....

NPA, lieu : .....

Date : .....

A envoyer à : Contrôle des habitants - Mme M.Ramdoo-Dick - Place du Marché 3 - 2520 La Neuveville
Tél : 032 752 10 00 - E-mail : ph@neuveville.ch

MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

EDUCATEUR/TRICE DE LA PETITE ENFANCE
(ce poste pourrait être repourvu par promotion interne)

Degré d'occupation: 75 %

Profil souhaité :
- Formation HES, ES exigée ou titre jugé équivalent et expérience dans le domaine éducatif
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilités de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et de tolérance

Entrée en fonction :
1er janvier 2018 ou date à convenir

Nous offrons :
Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure

Traitement :
Selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Marianne Jaquet, directrice par interim au (032 751 20 21).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 7 décembre 2017.

La Neuveville, novembre 2017

Le Conseil municipal

ASSEMBLEE DE PAROISSE

du 4 décembre 2017
à 20h à la Maison de paroisse

Ordre du jour
1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2017, approbation
3. Rapport du président
4. Conseil de paroisse, élection, réélection, démission
5. Conciergerie Blanche Eglise
6. Régionalisation
7. Rapport de la commission des bâtiments
8. Finances :
   a) Présentation: budget 2018, quotité de l'impôt et plan quinquennal
   b) Approbation du budget 2018 et de la quotité de l'impôt
9. Rapport des délégués au Synode d'arrondissement
10. Divers

Le procès verbal de l'Assemblée de paroisse du 12 juin 2017, le budget 2018, peuvent être consultés dès le 22 novembre au secrétariat aux heures d'ouverture.

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité et d'eau. Ces relevés sont planifiés comme suit :

du lundi 04 décembre 2017
au vendredi 05 janvier 2018

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : **032 752 10 10,** par courriel : **facturation@neuveville.ch** ou directement sur notre site internet **www.laneuveville.ch**

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

BON CADEAU
PISCINE DU LANDERON
Saison 2018
Avec Rabais de 10%
Une idée pour un cadeau de Noël !
En vente
au Kiosque du centre Le Landeron

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LES INFOS DU MUNICIPAL 1er DÉCEMBRE 2017

COURSE DES PAVES

Le Conseil municipal tient à féliciter et à remercier chaleureusement les organisateurs de la Course des Pavés 2017. Cette manifestation phare de notre localité, qui a atteint une très large notoriété, s'est déroulée de la meilleure manière possible. Cela a été réalisable grâce à toute l'équipe d'organisation qui s'est investie à fond dans cet événement. Un merci est aussi adressé aux employés municipaux qui ont contribué à son bon déroulement. A l'année prochaine !

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le vendredi 22 décembre 2017 à 16h15. Ils rouvriront le mercredi 3 janvier 2018 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique et téléréseau) est atteignable au numéro 032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2018, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

CONSEIL MUNICIPAL

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du ser-

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Canton de Berne

PRISE EN CHARGE DE PERSONNES TRIBUTAIRES DE SOINS DANS DES FOYERS ET DES MÉNAGES PRIVÉS

Vous proposez dans un foyer ou chez vous un logement, des repas, une prise en charge et des soins à des handicapés, des toxicomanes ou des personnes âgées? Si oui, vous devez être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de la commune ou du canton, conformément à l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy). La prise en charge de membres de la famille (soins inclus) n'est pas soumise à autorisation.

Autorité délivrant les autorisations

Personnes âgées et handicapées
- l'autorité communale compétente pour les ménages privés accueillant trois personnes au maximum,
- l'Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne pour la prise en charge de plus de trois personnes.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des personnes âgées et handicapées, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 42 83, fax 031 633 40 19, courriel: info.alba@gef.be.ch).

Toxicomanes
- l'Office des affaires sociales pour la prise en charge de personnes toxicodépendantes dans des ménages privés ou des foyers.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 78 84, fax 031 633 78 92, courriel: info.gfs.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES PERSONNES AGEÉS ET HANDICAPÉES
Astrid Wüthrich
Cheffe d'office

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

AIDE SOCIALE : ORGANISATION ET COMPÉTENCE

La population du canton de Berne dispose d'un large éventail de prestations sociales publique et privées, qui répondent aux besoins les plus divers.

Information
Les communes informent leurs habitants en bonne et due forme, en leur fournissant les adresses des institutions sociales qui sont à leur disposition, comme les services sociaux, les structures d'accueil extrafamilial et autres.

Services sociaux professionnels
Chaque commune a son propre service social ou est affiliée à un service social régional. Les prestations de l'aide sociale sont accessibles à tous. Les consultations sont assurées par du personnel spécialisé. Pour toute information, il convient de s'adresser à la commune de domicile ou au service social régional compétent.

Préfecture
Les décisions des services sociaux peuvent faire l'objet d'un recours auprès des préfètes et des préfets.

Office des affaires sociales
Pour des renseignements d'ordre général, il est aussi possible de s'adresser à l'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Rathausgasse 1, 3011 Berne, tél. 031 633 78 76, fax 031 633 78 92, courriel : info.soa@gef.be.ch.

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

PROSPECTUS SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

Ce document fournit des informations sur l'aide proposée selon la loi sur l'aide aux victimes et recense tous les centres de consultation du canton de Berne. Il s'adresse principalement aux victimes d'infractions et à leurs proches, mais peut aussi intéresser les personnes et les institutions qui y sont confrontées dans le cadre de leurs activités ou à titre privé.

Disponible en français et en allemand, le prospectus peut être obtenu auprès de l'Office des affaires sociales, Division aide aux victimes (tél. 031 633 78 26, fax 031 633 78 92, courriel :info.doku.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2017, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2017	02.01.2018	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DES DÉCHETTERIES

En raison des fêtes de fin d'année, **l'administration communale** sera fermée **du lundi 25 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018 y compris.** En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera fermée du lundi 25 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018.

Les déchetteries de Diesse et Prêles seront fermées les lundis 25 décembre 2017 et 1er janvier 2018.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2018.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale
du mardi 12 décembre 2017
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2018
a) Introduction
b) Présentation et approbation du budget 2018 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
c) Présentation et approbation du budget 2018 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
d) Présentation et approbation du budget 2018 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
e) Présentation et approbation du budget communal 2018, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), de la taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), de la vignette verte (inchangée à Fr. 80.00), les autres taxes communales restant inchangées.

2. Approbation du Règlement communal sur l'acheminement de l'électricité
a) Présentation du dossier
b) Approbation du Règlement communal sur l'acheminement de l'électricité

3. Approbation du Règlement communal concernant les taxes et les PCP liées à l'électricité
a) Présentation du dossier
b) Approbation du Règlement communal concernant les taxes et les PCP liées à l'électricité

4. Prise de congé de Mmes Monique Courbat et Marie-Claude Schaller
a) Remerciements de l'Assemblée communale pour le travail accompli par les Conseillères communales démissionnaires au 31 décembre 2017

5. Assermentation des nouveaux élus au Conseil communal
a) Promesse solennelle de M. Manuel Moser
b) Promesse solennelle de M. Frédéric Racine

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :
Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 10 novembre 2017

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 21 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 21.11.2017 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'Administration communale, située à Prêles,

du 29 novembre au 29 décembre 2017.

Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet :

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/proces_verbaux_des_assemblees

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS DU 1er AVRIL 2014

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.111)

Les modifications du Règlement communal concernant les émoluments du 1er avril 2014, adoptées par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse en date du 21 novembre 2017, entreront en vigueur le 1er janvier 2018.

Prêles, le 1er décembre 2017

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉLECTIONS ET LES VOTATIONS AUX URNES DU 9 JUIN 2013

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.111)

Les modifications du Règlement communal concernant les élections et les votations aux urnes, adoptées par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse en date du 21 novembre 2017, entreront en vigueur le 1er janvier 2018, sous réserve de leur approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne.

Prêles, le 1er décembre 2017

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse
Le Secrétariat communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du :

11 décembre 2017 au 5 janvier 2018

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées de remplir le formulaire qui sera déposé dans leur boîte aux lettres et de le remettre sans tarder à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Sylvain Rossel, Vue des Alpes 37, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Sylvain Rossel, Prêles

Propriétaires fonciers : Mme et M. Marlène et Sylvain Rossel, Prêles

Projet : Construction d'un couvert en façade Ouest, parcelle no 2662, Vue des Alpes 37, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 novembre au 24 décembre 2017. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 novembre 2017
Secrétariat communal

RECOMMANDATIONS POUR LE SERVICE HIVERNAL

Nous invitons les propriétaires fonciers à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, dans le but de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi d'éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrer les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles

Commune mixte de Plateau de Diesse
Crèche «La Luciole»

Mise au concours

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale "La Luciole"
la COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche

Pour le 1er août 2018 et pour une durée déterminée de six mois

1 stagiaire à 100%

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable.Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 22 décembre 2017.** Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

Groupe Animation Diesse GAD

SAINT NICOLAS À DIESSE

Petits et grands sont invités à venir attendre Saint-Nicolas

le mercredi 6 décembre 2017 à 18h00 sur le parvis de l'Eglise de Diesse.

Une petite surprise attend tous les enfants.

Et pour parfaire ce moment de partage, vin chaud, thé et soupe seront offerts.

Tél 143
La Main Tendue

St-Nicolas à Lamboing

Le Saint-Nicolas s'arrêtera à Lamboing **le mercredi 6 décembre 2017 dès 18h.**

Rendez-vous au Milieu du village aux abords de l'école.

Une petite attention attend tous les enfants. Et pour parfaire ce moment de partage, **de la soupe, du vin chaud et du thé** vous seront servis.

Groupe Animation Lamboing

GROUPE D'ANIMATION DE PRÊLES

Comme chaque année, notre société invite tous les enfants du village à participer, avec leurs parents, à notre traditionnelle

Fête de St-Nicolas
Vendredi 8 décembre 2017
au Stand de Tir de Prêles

Un cortège aux flambeaux partira de la Place du Village. Rendez-vous devant le bureau communal à **17h30.** Chaque enfant recevra une torche pour illuminer son chemin (pensez à vous munir d'une lampe de poche pour le retour !). Les enfants seront accueillis au Stand par le Saint-Nicolas qui sera heureux de leur remettre un petit cadeau et écouter une jolie poésie ou un chant. Et pour réchauffer les cœurs et calmer les estomacs, du thé, du vin chaud, de la soupe ainsi que quelques friandises seront offerts !

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de retourner le talon d'inscription ci-dessous jusqu'au vendredi 1er décembre 2017 par courrier postal ou par e-mail à Madame Carole Perrot. Passé ce délai, nous ne garantissons plus pouvoir prendre votre inscription en considération.

Nous nous réjouissons de vous trouver très nombreux à cette rencontre.

Talon d'inscription pour la fête de Saint-Nicolas du 8 décembre 2017

Nom et prénom des parents : .....
.....
Adresse : .....
.....
No de téléphone ou portable : .....
.....
Prénom(s) et âge de(s) enfant(s) :
.....
.....
.....
Commentaire à dire par St- Nicolas (facultatif) :
.....
.....
.....
.....

A retourner à : Madame Carole Perrot
La Clé des Champs 2 - 2515 Prêles
carole.perrot@bfh.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

VENTE DE SAPINS DE NOËL

Cette année, la vente des sapins de Noël est prévue :

Le samedi 16 décembre 2017,
de 10h00 à 11h30

Diesse : sur la place devant le collège au centre du village
Lamboing : sur la place devant le Lion Rouge (garage école côté Ouest)
Prêles : sur la place de la fontaine au centre du village

Le prix du sapin **est de Fr. 10.00**
avec un paiement au comptant.

Une boisson chaude
vous sera servie à cette occasion.

Venez nombreux !

Triage forestier du Mont-Sujet,
Bourgeoisie de Prêles, GAD, GAL et GAP

PAS DE RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL CETTE ANNÉE

Vu le peu d'intérêt manifesté par la population, les Sapeurs-Pompiers du Plateau renoncent au traditionnel ramassage des sapins de Noël après les fêtes.

Ils rappellent toutefois aux citoyennes et citoyens d'être très prudents avec ces sapins de Noël et de ne surtout pas les conserver trop longtemps, ceci afin d'éviter tout risque d'incendie.

L'administration communale
et les Sapeurs-Pompiers du Plateau

SERVICE D'ASSISTANCE EN CAS DE SURCHARGE EN AGRICULTURE (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch

NOËL DES AÎNÉS 2017

Comme de coutume, les villages de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année

le mercredi 13 décembre 2017,
ouverture des portes à 16h00,
au complexe du Cheval-Blanc de Lamboing.

Afin de pouvoir organiser cette manifestation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au lundi 4 décembre 2017 au plus tard.**

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles qui auraient besoin d'un transport peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no **032 752 10 77**).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de novembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à ce repas.

L'administration communale

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés
du 13 décembre 2017 :

Nom : .....

Prénom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Localité : .....

Transport : oui ◯ non ◯

No de téléphone : .....

A retourner jusqu'au lundi 4 décembre 2017
à l'administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles
ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch
ou par téléphone au 032 315 70 70

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

4ème trimestre 2017

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : **Le Bibliobus stationnera dorénavant au nouvel arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30.**

9 décembre, 23 décembre

L'administration communale

Fête de la MUSIQUE

23 juin 2018
Recherche de musiciens

L'année prochaine, nous avons décidé de célébrer la fête de la musique. La manifestation aura lieu le samedi 23 juin 2018.

Afin de pouvoir proposer un spectacle varié, nous sommes à la recherche de groupes ou de musiciens amateurs, intéressés à se produire lors de cette fête.

Pour tout renseignement ou pour vous annoncer, merci de contacter notre conseillère communale, Mme Alexia Lecomte, au 078 865 80 60 ou par mail à lecomte.a@hotmail.com.

D'avance, nous vous remercions vivement de votre intérêt.

L'administration communale

Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

DECEMBRE

Samedi 2	**9.30-11.30h**
Lundi 4	**9.30-11.30h**
Mercredi 6	**18-19h**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉCHETTERIE ESSAI D'OUVERTURE LE MERCREDI

Nous vous rappelons que la déchetterie sera ouverte le mercredi 6 décembre de 18 à 19 h.

Administration communale

ORDONNANCE SUR LES TARIFS ÉLECTRIQUES

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance 15 août 2017, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant les tarifs électriques pour 2018. Cette ordonnance entrera en vigueur 01.01.2018, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet www.nods.ch.

Voies de recours
Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

15 et 16 décembre 2017

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Durant l'hiver, le conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes. Les propriétaires de voitures ou tout autre engin, sont priés de ne pas stationner sur la voie publique (routes, places et trottoirs), ceci conformément aux articles 19 et 20 de l'ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, tous dommages causés sont à charge du propriétaire. De même, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif, aux frais du propriétaire.

Le conseil communal compte sur la compréhension de chacun et vous remercie de votre diligence.

Conseil Communal

PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS
ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 11 décembre 2017 à 20 heures à la salle de paroisse

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de la pasteure, Mme Ursula Tissot
3. Budget 2018 et quotité d'impôt Présentation et acceptation
4. Elections au conseil de paroisse
5. Rapport de la responsable des bâtiments
6. Demande de crédit d'engagement de Frs 10.000.- pour l'installation d'un garde-corps extérieur au côté sud de l'église
7. Information du conseil de paroisse
8. Divers et imprévus

Collation à l'issue de l'assemblée

Le procès-verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à M. André Sunier, président de paroisse, du 15 décembre 2017 au 6 janvier 2018.

Le conseil de paroisse

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la semaine du

18 au 22 décembre 2017

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée.

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Plateau de Diesse

Journée en faveur du Téléthon

Vendredi 8 décembre 2017

Diesse, Salle du Battoir — *dès 18h00*
Soupe aux pois, Spaghetti Bolognaise

Samedi 9 décembre 2017

Nods, Salle du Battoir — *Dès 11h00*
Fanfare l'Espérance Nods-Diesse
Soupe aux pois, jambonneau, Grillades, frites, salades et desserts.

Bénéfice intégralement versé en faveur du Téléthon Suisse.

Les sapeurs-pompiers Plateau

Amendement à l'art. 7 de l'ordonnance sur les interventions de la protection civile du Jura bernois en faveur de la collectivité.

Art. 7

Frais et tarifs

• Un forfait est fixé à Fr. 90.00 par jour / homme. Il comprend les frais liés à la solde, aux déplacements, aux travaux administratifs, aux séances de planifications et préparatoires, à la reddition, à l'entretien de l'équipement personnel et à l'utilisation du matériel standardisé de la protection civile. Les frais de subsistance (pauses et repas) et d'hébergement sont en sus ;

• Les frais liés à l'acquisition de matériaux spécifiques nécessaires à la réalisation d'une tâche, de même que les frais liés à la location et à l'utilisation de machines de chantier ou de moyens de transport spécifiques ne sont pas compris dans le forfait ci-dessus et sont entièrement à la charge du mandataire. Il en va de même pour les taxes d'émolument des déchets ou d'autres taxes locales.

Nouvelles de l'administration

La direction réfléchit à la création d'une chambre de rencontre intime

L'équipe de direction de l'établissement pénitentiaire de Thorberg comprend la revendication des détenus en grève, qui réclament une chambre intime. Elle a demandé l'élaboration d'un concept afin de clarifier les questions posées par cet aménagement. En revanche, l'équipe de direction n'entre pas en matière sur les autres demandes et attend des détenus qu'ils reprennent tous le travail lundi.

Une cinquantaine de détenus de l'établissement pénitentiaire de Thorberg n'ont pas repris le travail vendredi dernier (17 novembre 2017) après-midi. Ils ont transmis à la direction un catalogue de revendications concernant les repas, le service de santé, l'indemnisation du travail, le kiosque et le temps libre. Ils demandaient également l'aménagement d'une chambre de rencontre intime. L'équipe de direction comprend que les détenus en grève aient besoin d'une chambre intime. Un concept sera élaboré pour répondre aux questions qui se posent concernant les besoins, les règles d'utilisation, l'emplacement, les priorités et le financement de cet aménagement.

En revanche, l'équipe de direction n'entre pas en matière sur les autres demandes car la plupart reposent sur des données et des hypothèses erronées de la part des détenus. L'établissement pénitentiaire de Thorberg remplit intégralement les exigences formulées dans le Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines, par exemple en ce qui concerne le temps de travail et son indemnisation.

Huit détenus qui refusaient de travailler ont été isolés et transférés dans d'autres institutions avec le concours de la Police cantonale. Les autres grévistes ont été confinés dans leurs cellules et sanctionnés par la privation de tout accès aux médias électroniques.

Administration extraordinaire pour la commune de Sorvilier

Le Conseil-exécutif a décidé d'instituer une administration extraordinaire pour la commune de Sorvilier. En raison de la démission avec effet immédiat de trois conseillers municipaux, l'exécutif communal n'était plus apte à prendre de décisions valables. Les administrateurs sont investis de toutes les compétences qui sont attribuées au Conseil municipal par la législation en vigueur et resteront en place jusqu'à l'entrée en fonction du nouvel exécutif.

Le Conseil municipal de Sorvilier est composé de cinq membres, dont la période de fonction s'achève le 31 décembre 2017. Les élections générales de renouvellement ont été fixées au 26 novembre et le délai pour le dépôt des listes de candidatures arrivait à échéance le 6 novembre. Ce jour-là, le nombre de candidatures déposées ne dépassait pas le nombre de postes à pourvoir. Le Conseil municipal aurait ainsi dû proclamer élus tacitement tous les candidats. Il n'en a pas eu le temps, car, le même jour, trois conseillers municipaux ont présenté leur démission avec effet immédiat, mettant l'exécutif dans l'impossibilité de prendre des décisions. La commune n'est pas non plus en mesure d'effectuer de paiements en raison de la réglementation en vigueur.

Henri Burkhalter et Nicole Fehlmann nommés administrateurs de la commune
Sur proposition de la Préfecture du Jura bernois, le Conseil-exécutif, se fondant sur la loi sur les communes, a décidé d'instituer une administration extraordinaire et de nommer les deux membres restants du conseil municipal, Henri Burkhalter, maire, et Nicole Fehlmann, conseillère municipale, comme administrateurs. Ceux-ci auront en particulier pour tâches de traiter les affaires courantes, de mandater les paiements et de valider les élections des organes communaux.

En outre, M. Burkhalter est chargé de présider l'assemblée municipale du 4 décembre 2017. L'administration extraordinaire sera dissoute dès l'entrée en fonction du nouveau Conseil municipal élu. Ainsi que le prévoit la loi sur les communes, les frais de l'administration extraordinaire sont mis à la charge de la commune.

Baisse de la redevance sur les eaux usées et des subventions pour l'alimentation en eau

Le Conseil-exécutif entend apporter des corrections au financement des installations d'assainissement et d'alimentation en eau afin de rééquilibrer les deux fonds. Ainsi, le montant de la redevance perçue auprès des exploitants des stations d'épuration devrait baisser, alors que le canton devrait réduire les subventions pour l'alimentation en eau. Les révisions de loi correspondantes font l'objet d'une consultation jusqu'au 21 février 2018.

Le canton de Berne finance l'épuration des eaux usées et l'approvisionnement en eau par le biais d'un Fonds pour l'assainissement et d'un Fonds pour l'alimentation en eau. Le premier prend en charge des mesures visant à accroître les capacités ou la performance d'installations d'assainissement. Les subventions provenant du second couvrent quant à elles des investissements dans des installations d'alimentation en eau.

Contrairement au Fonds pour l'assainissement, le Fonds pour l'alimentation en eau manque de moyens. Le Conseil-exécutif entend apporter les corrections nécessaires en révisant la loi cantonale sur la protection des eaux et celle sur l'alimentation en eau.

Le montant de la redevance sur les eaux usées dont doivent s'acquitter les exploitants des stations d'épuration publiques devrait baisser. Cette mesure permettra de faire diminuer les réserves trop importantes du Fonds pour l'assainissement. Le montant exact de la réduction de la redevance sera fixé dans l'ordonnance. Pour ce qui est du Fonds pour l'alimentation en eau, le gouvernement entend réduire les subventions destinées aux services des eaux. Ce fonds pourra ainsi retrouver une base financière saine. Avec la réforme, le montant annuel des subventions passerait d'environ 6,2 millions de francs à 4,2 millions de francs.

Le Conseil-exécutif a habilité la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie à lancer une procédure de consultation en vue de la révision de la loi cantonale sur la protection des eaux et de la loi sur l'alimentation en eau.

La procédure de la consultation durera jusqu'au 21 février 2018.

Crédit pour l'équipe en soins palliatifs BEJUNE

Le Conseil-exécutif a accordé un crédit annuel de 200 000 francs en faveur de l'Equipe mobile en soins palliatifs BEJUNE pour la période 2017 à 2020. Cette somme garantit la participation financière du canton de Berne à cette structure mise en place dans l'Arc jurassien avec les cantons du Jura et de Neuchâtel et dont les coûts de fonctionnement atteignent environ 760 000 francs par an. L'antenne bernoise se trouve à Reconvilier.

Soutien bernois renforcé pour le Bibliobus

Le canton de Berne renforce son soutien au Bibliobus de l'Université populaire jurassienne. Le Conseil-exécutif est prêt à attribuer un plafond maximal de 150 000 francs par année pour la période 2017-2020 à cette bibliothèque itinérante intercantonale. Le Conseil du Jura bernois procède à l'octroi annuel des moyens sur la base des chiffres définitifs. L'augmentation de la participation bernoise, qui est d'environ 20 000 francs par an, répond à une volonté de l'Assemblée interjurassienne de rééquilibrer le financement de cette institution entre les deux cantons. Berne assume désormais 24% des subventions cantonales, le reste étant à charge du Jura (contre une clé 20/80 jusqu'ici). Les communes participent aussi aux frais en fonction des heures de stationnement du Bibliobus sur leur territoire.

Subvention cantonale pour la desserte des Champs-de-Boujean à Bienne

Pour la desserte par bus des Champs-de-Boujean, à Bienne, le Conseil-exécutif a octroyé une subvention cantonale de 7,73 millions de francs au total. Le canton prend à sa charge 5,15 millions de francs, tandis que les communes bernoises participent au financement pour un tiers (2,58 millions de francs), conformément à la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Le projet prévoit de relier les stades à la rue Fritz-Oppliger par la construction d'une nouvelle route sous l'A16. Les bus pourront ainsi circuler sans détour en direction des Champs-de-Boujean. Le trajet et le temps nécessaire pour parcourir la distance qui sépare les stades de la gare CFF des Champs-de-Boujean s'en trouveront ainsi fortement diminués. Le début des travaux est prévu pour août 2018.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville
Vendredi 1er décembre
Cultes dans les homes : 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
16h Culte de l'enfance Cycle 1, à la Maison de paroisse; préparation de la fête de Noël
18h Répétition spectacle de Noël, Maison de paroisse
20h, **Concert de Noël** aux bougies: Le Chœur Yaroslavl' accompagné du Chœur de Jeunes Liniya interprétera des Chants orthodoxes de Noël. Sous la direction de Yan Greppin et de Véronique Hammann, les deux chœurs joindront leurs voix pour faire jaillir la beauté et la joie de ces traditions vocales des pays de l'Est.
Samedi 2 décembre
9h Catéchisme cycle II, 7e, 8e, 9e Maison de paroisse
Dimanche 3 décembre
10h Culte du 1er Avent
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure
Chants : 67, 138, 31-17, 31-80, 62-71
Esaïe 40, 1-8 ; Marc 13, 24-33 + 35-37
Marché de Noël : dès 11h le stand de la paroisse " Aux divines douceur" vous accueillera.
Lundi 4 décembre
20h Assemblée de paroisse à la Maison de paroisse
Mercredi 6 décembre
10h partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13
14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse
La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h
A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
Sonntag, 3. Dezember
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst und KinderKirche am 1. Advent. Text: Lk 1,67-79 (Lobgesang des Zacharias). Mit Melanie Schumacher und Julia Keller (KinderKirche), Karin Schneider (Musik), Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.
Pikettdienst
27. November bis 4. Januar: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98)
Aktuelle und ausführliche informationen immer über : www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville
Dimanche 3 décembre
Dès 9h Temps communautaire de l'Avent de toute l'Unité Pastorale à Bienne (Christ-Roi) - 1er dimanche de l'Avent
Accueil : petit-déjeuner
9h30 Divers ateliers : bricolage, chant, décoration de la couronne de l'Avent de l'église, partage biblique
10h45 Messe d'entrée en Avent
11h45 Apéro
Pas de célébration à La Neuveville
Mardi 5 décembre
10h30 Messe à Mon Repos
Jeudi 7 décembre
8h45 Messe à l'église paroissiale
Samedi 9 décembre
De 14h à 17h, préparation de la messe de Noël avec tous les enfants de la catéchèse. Salle de paroisse.
Dimanche 10 décembre
10h Messe à l'église paroissiale - 2ème dimanche de l'Avent
Noël des aînés de la paroisse (repas et animation après la messe).
Secrétariat de la paroisse : voir sous Agenda
L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles
Eveil à la foi
Samedi 2 décembre, église de Diesse, 17h, découverte des vitraux. Pour les enants de 3 à 6 ans
Culte musical avec carillonneurs
Dimanche 3 décembre, 17h, église de Diesse. Venez vous laisser surprendre par le beau son des petites cloches, instruments des carillonneurs, Eric Nünlist et Sylvia Stampfli. Pour le service de voiture, veuillez contacter le pasteur au 032 315 27 37.
Contact
Présidente: Mme Anne-Claude Dubois,
079 372 79 60, dubois5@bluewin.ch
Pasteur : Stéphane Rouèche,
032 315 27 37 / 079 429 02 80; stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods
Dimanche 3 décembre
Culte musical à Diesse à 17h.
Transport, départ de l'église de Nods à 16h40
Dimanche 10 décembre
Noël des familles à 16h. Vin chaud, thé de Noël et accompagnements à l'issue de la cérémonie
Lundi 11 décembre
Assemblée de paroisse à 20h. à la salle de paroisse
Mardi 12 décembre
Rencontre des aînés à 15h. Repas de Noël
Contacts
Pasteure remplaçante : Ursula Tissot
079 502 90 06 - ursula.tissot@gmail.com
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président : André Sunier
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville
Vendredi
20h groupe de jeunes
Dimanche 3 décembre
10h00 Culte avec Sandrine Ray, athlète et aumônière olympique
- AWJJ : 9ème à 11ème Harmos
- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos
- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos
- Garderie
Mardi
6h30 à 7h00 Forum des hommes
Mercredi
9h15 à 11h00 Au café des dames
www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne
Pas d'informations reçues

MARCHÉ DE NOËL, STAND DE LA PAROISSE

à 20.00 h. à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3

"Aux divines douceurs" vous accueillera dimanche 3 décembre dès 11h à la rue du Marché. Nous vous proposons de venir goûter nos délicieux vermicelles, cornets à la crème et autres douceurs; nous vendrons également le vin "Terre en partage", à offrir à vos proches pour les fêtes de fin d'année.

Pour donner du pep, nous vendrons également du poivre du Cambodge à Fr. 5.- le sachet au stand et dans les rues.

Le bénéfice sera versé à l'EPER pour soutenir le projet du Liban.

Bienvenue à vous tous

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30. Tél. 032 752 10 77**

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE
Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE
Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
Fermeture hivernale.
Visites guidées sur demande. Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE
Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : lundis 11décembre. 2017, 8, 15 et 21 janvier 2018. mosaique.jjspace.ch

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE
Tous les spectacles sont à 20h30 ***(sauf indication contraire)***
Dimanche 10 décembre **à 17h** SILAS le petit astronaute

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

Culte musical avec des carillonneurs

Un événement unique: Eric Nünlist et Sylvia Stampfli, carillonneurs réputés, participeront au culte du premier dimanche de l'Avent.

Ils interpréteront des œuvres classiques du temps de l'Avent et de Noël et raviront autant l'ouïe que la vue. Venez nombreux vous émerveiller et vous laisser surprendre. Dimanche 3 décembre, à 17h, église de Diesse.

Cordiale bienvenue à chacune et chacun !